

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2019

Présents : Alain BERNARD, Philippe GUILLON, Yannick DELOURME, Jean Pierre JAYET, Christian VANDEWALLE, Danièle WATTEAU, Mélanie MAZINGARBE

Absents : Marie NIETO, France CATOEN, Denise DESCAMPS, Marie Renée PELON, Christian DUMORTIER, Marcel WATIER, Renaud AVEZ

Pouvoirs : Denise DESCAMPS donne pouvoir à Jean Pierre JAYET
Marie Renée PELON donne pouvoir à Philippe GUILLON
France CATOEN donne pouvoir à Mélanie MAZINGARBE

Désignation du secrétaire de séance : Ph Guillon

1 - VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 24 JUIN 2019

Le compte rendu du conseil du 24 Juin est approuvé à l'unanimité.

2- DELIBERATIONS

21- RETRAIT DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 ET NOUVELLE DELIBERATION

Lors du Conseil du 24 juin, une délibération a été prise à l'unanimité concernant une décision modificative budgétaire. Une erreur matérielle s'est glissée dans le texte. A la demande de la trésorerie, il est proposé le retrait de cette délibération et de procéder à une nouvelle délibération.

Dans le cadre de la construction de l'école Léonard de Vinci en 2013, une salle d'activité réservée aux activités périscolaires et à la garderie a été créée, une subvention d'équipement a été versée à la commune. Cette subvention doit être amortie et être prévue au budget tous les ans.

Afin de régulariser l'opération d'amortissement, il faut prévoir une décision modificative des crédits budgétaires.

+2000€ au chapitre 040 compte 2804122 recettes d'investissement

-2000€ au chapitre 11 compte 2111 dépenses d'investissement

+2000€ au chapitre 042 compte 6811 dépenses de fonctionnement

-2000€ au chapitre 70 compte 7067 recettes de fonctionnement

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir approuver ces modifications.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications budgétaires présentées en séance.

22 – RETRAIT VENTE DU GARAGE SUCCESSION MME VERTAIN

ET NOUVELLE DELIBERATION

Lors du Conseil du 24 juin, une délibération a été prise à l'unanimité concernant la vente du garage provenant du legs de Mme VERTAIN, or il manquait des informations concernant l'acquéreur de ce bien. A la demande de la trésorerie, il est proposé le retrait de cette délibération et de procéder à une nouvelle délibération.

Dans la succession de Mme VERTAIN, le garage situé au 84 rue Jules Vallés à Lille a fait l'objet d'une proposition d'achat.

Immeuble vendu :

Un garage dans un immeuble en copropriété au 84 Rue Jules Vallés à Lille:

Section : AW N°233

Adresse : 84 Rue Jules Vallés à Lille

Contenance : 50 à 82ca

Acquéreur : Mme PERIN Amandine demeurant au 87 rue Jules Vallés à Lille

Prix : onze mille euros (11.000 €)

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide à l'unanimité d'autoriser la vente du garage au 84 rue Jules Vallés à Lille, sans nécessité de contrôle ou d'autorisation préalable et donne pouvoir au Maire, Monsieur Alain BERNARD, pour signer tous les documents y afférant.

23 – RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter trois agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite au départ de 2 agents et un congé maternité.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, il est proposé :

- le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1/09/2019 au 31/08/2020 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint

technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 26h.

- le recrutement d'un 2^{ème} agent contractuel dans le grade de d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois allant du 1/09/2019 au 31/12/2019 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 28h.
- le recrutement d'un 3^{ème} agent contractuel dans le grade de d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 4 mois allant du 1/09/2019 au 31/12/2019 inclus. Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 10h.

Ils devront justifier d'expérience professionnelle dans l'encadrement des enfants. La rémunération des deux agents sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le recrutement de trois agents contractuels dans le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité .

24 – NOMINATION STAGIAIRE L'AGENT ADMINISTRATIF

Il est proposé de nommer stagiaire à temps complet l'agent administratif chargé du service administratif de la mairie.

Cet agent effectuera le stage d'un an prévu dans le statut particulier du cadre d'emplois. Ce stage pourra être prolongé d'une durée maximale d'un an. La fin du stage donne suite à une titularisation.

Pour cela, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à compter du 17 août 2019. Il s'agit d'un poste à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35h. Compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégories C, la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 347 de l'échelle C1 du grade de recrutement.

La personne occupant le poste sera stagiaire pendant un an.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Il est proposé au conseil municipal de valider cette disposition.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de nommer stagiaire à temps complet l'adjoint administratif à compter du 17 août 2019.

26 – POINTS DIVERS